

LA CHARTE DES EXPOSANTS

Annexe au règlement général

Votre engagement pour les Journées des Plantes 2024

- Les stands doivent rester **ouverts tous les jours de 9h à 19h, sans interruption, y compris le dimanche**, où le démontage ne pourra commencer qu'une fois le public évacué des jardins (en général après 19h30). Tout manquement à cette règle de sécurité évidente, entrainera une **radiation pure et simple de l'exposant pour les années à venir**.
- Sauf autorisation préalable, **L'AFFICHAGE DE GRANDS VISUELS** (banderoles, drapeaux...) **EST INTERDIT**. L'organisation se réserve le droit de faire **ENLEVER TOUT AFFICHAGE INESTHÉTIQUE OU DISPROPORTIONNÉ**.
- Pour la couverture des stands (tentes, abris, parasols, etc...), **ne sont acceptées que des structures qualitatives de couleur unie - blanches ou écruées - et résistantes à des vents allant jusqu'à 80km/h**. **LES TENTES OU ABRIS DE CAMPING SONT STRICTEMENT PROHIBÉS**.
- L'emplacement du stand et le matériel mis à disposition sur le stand (parasols, tables, grilles, tentes, plancher, etc...) sont sous la responsabilité de chaque exposant. Toute dégradation sera mise à la charge des occupants.
- **Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement durant la manifestation et de son nettoyage à l'issue des Journées des plantes**. Un soin particulier sera apporté au **TRI ET À L'ÉVACUATION DE VOS DÉCHETS**, grâce aux moyens mis à disposition (poubelles Aremacs, containers de tri de la ville, etc...).
- La présentation du stand sera soignée. **L'exposant qui remportera le prix du «Plus beau stand» SERA GRACIEUSEMENT INVITÉ À PARTICIPER AUX JOURNÉES DES PLANTES D'ALBERTAS L'ANNÉE SUIVANTE**.
- L'étiquetage est obligatoire.

Spécificités liées aux exposants Plantes

- Les plantes proposées devront être adaptées au climat méditerranéen (sauf plantes de serre : orchidées, broméliacées, tropicales...).
- Les exposants présenteront au comité de sélection une liste des plantes produites et présentées.
Un thème de production ou de collection est souhaité
- La présentation des végétaux sera soignée.
- Chaque exposant présentera, dans un but didactique, un choix de plantes rares.
- Les producteurs seront personnellement présents sur leur stand.
- On cherchera à éviter les doublons (sauf certaines catégories).
En cas de doublon, les producteurs sont prioritaires sur les revendeurs, les producteurs de la Région Sud seront prioritaires sur ceux du Nord et les producteurs proposant le choix le plus large seront prioritaires sur les autres.
- Les potées fleuries sont interdites.
- Les plantes forcées devront être clairement indiquées au public
Préciser le mode de culture (par exemple : agriculture raisonnée prenant en compte l'environnement (intrans, eau)).

Marseille, le 17 novembre 2024